



Fiscalité RSUs (actions gratuites) et temps de détention

Par Charlie00

Bonjour,

J'ai reçu des RSUs de la part de mon entreprise, versées par palier tous les ans pendant 4 ans (boîte américaine, gestion par un courtier aux US).

On m'a accordé ces RSUs en juillet 2022 puis les paliers ont été investis (vested) en 2023, 2024, et 2025. Il en reste un cette année.

J'aimerais vendre celles que j'ai acquises mais je n'ai pas trop compris l'histoire de la fiscalité/abattement si on détient plus ou moins de 2 ans... j'ai parcouru le forum mais ça reste assez obscur pour moi. Est-ce que dans ce cas là si j'attends au moins 2 ans pour vendre (donc minimum 2027 pour celles investies en 2025) je profite de cette abattement? Et par "abattement" on entend juste réduction?

Je me demande aussi s'il faudra que je reporte moi même ces ventes sur ma déclaration d'impôt ou est-ce que les banques transmettent ces infos automatiquement?

Merci de votre aide

Par Marck_ESP

Bonjour

Si le service RH (stock-ops) de votre entreprise n'est pas en mesure de vous renseigner correctement, le Service des Impôts est le seul service gratuit et légalement habilité à valider votre situation.

Soit pas la messagerie Sécurisée (À privilégier) en vous connectant à votre espace particulier sur impots.gouv.fr et cliquant sur "Messagerie sécurisée" (en haut à droite) >

La réponse écrite du contrôleur a une valeur juridique. Si vous suivez leurs consignes, ils ne pourront pas vous le reprocher plus tard.

Par Téléphone, afin de dégrossir le sujet, vous pouvez appeler le numéro d'assistance national au 0 809 401 401.

Par Charlie00

Très bien je vais faire ça, merci!